

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 août 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2025-120

RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE -
MÉDIATHEQUE BENOÎTE
BOULARD
DEMANDE DE SUBVENTION À
L'ÉTAT AU TITRE DE LA
DOTATION GÉNÉRALE DE
DÉCENTRALISATION -
EXTENSION DES HORAIRES

PLAN DE FINANCEMENT
ACTUALISÉ

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 28 juillet
2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 6 août 2025.

LE MAIRE


Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi
5 août, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme
Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata
2^{ème} adjoint, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck
Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nagès, , Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed
Vali, Mme Danila Bègue, M. Jean-Claude Adois, Mme
Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et
Mme Annie Mourgay.

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe
par M. Armand Mouniata, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe par M. Guy Pernic, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint
par M. Jean-Paul Babef, M. Alain Iafar par Mme Sophie
Tsiavia, Mme Brigitte Cadet par Mme Danila Bègue, M.
Zakaria Ali par M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Garicia
Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville et Mme
Paméla Trécasse par Mme Honorine Lavielle.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli
9^{ème} adjointe à 17h10.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme
Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber
et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2025-120

**RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE - MÉDIATHEQUE BENOÎTE BOULARD
DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION
GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION – EXTENSION DES HORAIRES**

PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire NOR MICE108915C du 26 mars 2019 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2245 du 5 novembre 2024 concernant la troisième tranche de l'extension des horaires de la médiathèque Benoîte Boulard au titre de la première fraction du concours particulier de la DGD bibliothèques ;

Vu la délibération n° 2022-040 relative à la demande de subvention à l'Etat au titre de la DGD bibliothèque – Extension des horaires pour les années 2022 à 2024 ;

Vu la délibération n° 2025-050 relative à la demande de subvention à l'Etat au titre de la DGD bibliothèque – Extension des horaires pour les années 2025 à 2027 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant les intentions et ambitions du projet culturel, scientifique, éducatif et social de la médiathèque Benoîte Boulard ;

Considérant que la collectivité peut percevoir des subventions sur une période de 5 ans au total ;

Considérant toutefois que la collectivité a bénéficié lesdites subventions qu'au titre des années N1, N2 et N3 pour l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque Benoîte Boulard, il y a lieu dès lors de solliciter un nouveau soutien financier pour deux années supplémentaires ;

Considérant le plan de financement du coût de fonctionnement lié à l'extension des horaires de la médiathèque Benoîte Boulard ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique culturelle – Sportive – Petite enfance » réunie le 23 juillet 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement actualisé ;

Article 2 : d'autoriser le maire à solliciter les subventions de l'État au titre du concours particulier pour les bibliothèques dans le cadre de la dotation générale de décentralisation, destiné à l'extension des horaires pour les années 2025 et 2026 ;

Article 3 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE - MÉDIATHEQUE BENOÎTE BOULARD
DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE
DÉCENTRALISATION – EXTENSION DES HORAIRES**

PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ

Le présent rapport a pour objet d'actualiser et d'approuver le nouveau plan de financement de la demande de subvention adressée à l'État. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD), spécifiquement destinée aux bibliothèques municipales, ayant fait l'objet d'une délibération le 1^{er} avril 2025 – Affaire n° 2025-050.

Au regard de sa politique de lecture publique, la municipalité a inscrit dans ses axes stratégiques, la rénovation des équipements existants et la modernisation des services offerts par le réseau de lecture publique.

Cette démarche ambitieuse, vise à doter le territoire de moyens accrus pour favoriser la démocratisation culturelle. À cet égard, la médiathèque Benoîte Boulard, après une réhabilitation complète, a rouvert ses portes en 2022, marquant ainsi une étape significative dans cette initiative.

Dans ce contexte, la collectivité a bénéficié d'un accompagnement financier de l'État dans le cadre de la dotation générale de décentralisation (DGD), dédiée aux bibliothèques municipales et destinée à l'extension et l'évolution des horaires d'ouverture pour la période 2022-2024. Cette aide financière a permis de soutenir les efforts déployés pour accroître l'accessibilité de la médiathèque et répondre aux besoins croissants de la population en matière de lecture publique.

Dans cette perspective, la collectivité souhaite solliciter l'État dans le cadre du dispositif de soutien aux bibliothèques de la DGD pour les années 2025 et 2026, spécifiquement dédié à l'extension et à l'évolution des horaires d'ouverture.

Cette démarche vise :

- à obtenir une prorogation de deux années (2025 et 2026) du soutien financier accordé aux postes soutenus entre 2022 et 2024, afin de pérenniser les efforts entrepris pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts par la médiathèque Benoîte Boulard ;
- à créer deux postes supplémentaires d'assistants de conservation ayant pour missions principales la coordination des actions culturelles partenariales et le développement d'initiatives hors les murs, particulièrement dans les quartiers prioritaires de la ville. Ces nouvelles recrues seront chargées de renforcer les liens avec les partenaires locaux et d'élargir l'impact culturel de la médiathèque, en favorisant l'inclusion et la participation active des publics éloignés.

Le plan de financement approuvé par le conseil municipal en séance du 1^{er} avril 2025, présentant une erreur, il est proposé d'approuver le nouveau plan de financement suivant :

	2025	2026	Total sur la période 2025 à 2026
Participation de l'État DGD (70 %) – 3 postes	94 223 €	94 223 €	188 446 €
Participation de la commune de Le Port (30 %) – 3 postes	40 381 €	40 381 €	80 762 €
Coût annuel des 3 postes d'assistant de conservation (Prorogation)	134 604 €	134 604 €	269 208 €
Participation de l'État DGD (70 %) – 2 postes	48 650 €	48 650 €	97 300 €
Participation de la commune de Le Port (30 %) – 2 postes	20 850 €	20 850 €	41 700 €
Coût annuel des 2 postes d'assistants de conservation (Création)	69 500 €	69 500 €	139 000 €
Participation totale de l'État DGD (70 %) 5 postes	142 873 €	142 873 €	285 746 €
Participation totale de la commune de Le Port (30 %) 5 postes	61 231 €	61 231 €	122 462 €
Coût total pour les 5 postes	204 004 €	204 004 €	408 208 €

Au regard de ces éléments, le conseil municipal est appelé à :

- approuver le plan de financement actualisé ;
- autoriser le maire à solliciter les subventions de l'État au titre du concours particulier pour les bibliothèques dans le cadre de la dotation générale de décentralisation, destiné à l'extension des horaires ;
- autoriser le maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.